INFOCOMMUNE
SEPT. 2011
N°102

Saint-Léger en Gaume

Le jardin didactique «Le P'tit Loucèt» nominé aux Godfroid 2011



5e Fête du Miel
Dimanche 25 septembre 2011

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL

SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Vie touristique
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne







ECO-PLAFONNAGE
Plafonnage * Argile et chaux * Crépis * Isolation
Robert Fery
Rue Edouard Ned, 18B
6747 Châtillon
GSM : 0475/25 65 29
Tél/Fax : 063/433 811
ecoplafonnage@yahoo.fr
www.eco-plafonnage.com

Chaufalux
CHAUFFAGE - SANITAIRE
063 - 45 76 38
www.chaufalux.be
Rue Léon Colleaux, 11 B-6762 Saint-Mard
INSTALLATION, ENTRETIEN, DEPANNAGE 7J/7

Cédric et Brigitte
Bressart-Goosse
Pompes funèbres
Funérarium
Fleurs en soie
Plaques souvenirs


ORGANISATION COMPLÈTE DES FUNÉRAILLES
Service jour et nuit 7 jours sur 7
Rue de Rabais, 6a - 6760 ETHE
Tél. 063/577 163 0495/505 382

Les Gourmandises
Boulangerie - Pâtisserie
Salon de consommation
Fabrication artisanale de pains
et pâtisserie sans améliorant.
Gâteaux d'anniversaire, mariage, communion, etc.
«Au Tram» - 2, La Croix - 6747 Châtillon
Tél. 063 600 666 - Fermé le lundi

Regifo Edition
Ce bulletin est réalisé par :
sprl REGIFO Editions
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville
Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel.
Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.
Vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous au
071/74.01.37
Fax 071/71.15.76
www.regifo.be
Votre délégué en communication,
Mr Roland CROSSET
Tél : 087/26 78 86
se fera un plaisir de vous rencontrer.
e-mail : info@regifo.be

chauffage / sanitaire / ferronnerie / solaire
JOSY GONRY
25C, RUE DES PAQUIS
6769 HOUDRIGNY
TEL 063/57 96 44
FAX 063/57 16 07

LÉ LYS
créations florales
ouverture le samedi
1er octobre 2011
David Blondelet +32 (0) 63 67 67 05
rue du 5 septembre, 1 B-6747 SAINT-LÉGER
Heures d'ouverture:
Du lundi au samedi
9h à 12h - 14h à 18h30
Dimanche 10h à 12h30
fermé le lundi matin &
le mercredi après-midi

Table des matières

Le mot du Bourgmestre 3

Vie communale 3
Heures d'ouverture de la Maison Communale 3
Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
AVIS IMPORTANT
Photocopies de documents 4

Environnement 4
Fauchage tardif 4
Saint-Léger commune MAYA 5
Nos déchets verts n'ont pas leur place dans les rivières 5

Vie sociale 7
La saison estivale au lac de Conchibois 6
Jubilaires 2011 7
Excursion des « aînés » au Grand-Duché de Luxembourg 7
Accueil nouveaux arrivants 7
Agence Locale pour l'Emploi de Saint-Léger 7
Baby-Service 8

Vie culturelle 8
Jardin didactique « le P'tit Loucèt » 8
Fête du miel / Concours de ruchettes 10
Les balades du Syndicat d'Initiative 9
La Médiathèque s'arrête sur notre commune 12
Les cours de musique sur notre commune 12

Vie sportive 13
Une léodégarienne met l'escrime à l'honneur 13
Réception des sportifs 13
Je cours pour ma forme 13
Aïkido à saint-Léger 14

Vie touristique 14
Inauguration du parcours de la sidérurgie 14
La qualité des eaux du lac de Conchibois 14

Petite enfance, jeunesse et enseignement 15
Remise des CEB 15
Une seconde vie pour le préfabriqué de Meix 15
Travail des étudiants 15
Plaine d'été – du 25 juillet au 19 août 16
Inauguration de la nouvelle extension de l'école de Meix-le-Tige 18
Horaires de passage de la Joujoumobile 18

Nos joies, nos peines 18

Chronique léodégarienne 19

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

C'est avec énormément de plaisir et de fierté que nous venons d'apprendre que le jury des Godefroid a proposé le « p'tit Loucèt », jardin partagé pédagogique mis en place par la bibliothèque de notre commune, comme l'un des trois nominés dans la catégorie « développement durable ».

Pour rappel : L'objectif des Godefroid est de mettre en valeur des personnes, des entreprises, des associations qui témoignent, par leur succès et leur esprit d'initiative, du dynamisme du territoire du Luxembourg belge.

Notre commune est régulièrement reconnue pour la qualité de ses organisations.

Souvenez-vous entre autres de l'assemblée générale des cercles horticoles de notre province, les journées « Commune et Rivières Propres'', la signature du nouveau Contrat de Rivières ''Semois Chier'', l'obtention du Pavillon Bleu pour le lac de Conchibois. Sans oublier la Fête du Miel, qui fêtera cette année son cinquième anniversaire.

Si une parfaite collaboration entre nos associations et le personnel communal n'existait pas, ces organisations ne seraient pas possibles.

Je remercie celles et ceux qui, chaque jour, font en sorte que notre commune se développe harmonieusement pour le bien de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture.

VIE COMMUNALE



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H
LUNDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT	
MARDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT	
MERCREDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT	
JEUDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT	
VENDREDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT	
SAMEDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT					
DIMANCHE										

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER

Tél : +32 (0)63 / 23.92.94
Fax : +32 (0)63 / 23.95.82

www.saint-leger.be
commune.saint-leger@publilink.be

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Les réservations seront faites auprès de Madame Katleen SOBLET, secrétaire de l'ASBL centre sportif et culturel de St-Léger et employée communale :
en journée, de 12h30 à 16h30, du lundi au vendredi,

- par téléphone au 063/58.99.28
- par mail : katleen.soblet@publilink.be.

Vous pouvez également contacter l'Administration communale au n° 063/23.92.94.

Photocopies de documents

La bibliothèque « A livre ouvert » offre la possibilité d'effectuer des photocopies noir et blanc (uniquement) au prix de 0,10 € la copie. Rue du Château, 19 – 6747 Saint-Léger.

Réunion d'information sur les chasses

Les chasses dans les bois communaux reprendront bientôt. Une réunion d'information se tiendra le **mercredi14 septembre à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger** afin d'informer le public sur les droits et devoirs de chacun en la matière : endroits, dates et heures des chasses, fermeture des bois...

AVIS IMPORTANT

CONCESSIONS DE SÉPULTURES

Conformément à l'article L1232-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et suite à la promulgation du décret du 6 mars 2009 de la Région wallonne concernant les funérailles et sépultures, beaucoup de modifications sont apportées à la gestion des cimetières de sorte que le règlement communal a été adapté lors du Conseil communal du 26 octobre 2010.

Dorénavant, la durée maximale des concessions de sépulture **ne pourra dépasser 30 ans.**

Les anciennes concessions **qui ne sont pas à perpétuité** mais qui arriveront bientôt à échéance doivent être renouvelées (gratuitement). Ces concessions seront accordées pour une nouvelle période de 30 ans à partir de la date de renouvellement.

D'autre part, les anciennes concessions **à perpétuité** (accordées avant l'entrée en vigueur de la loi du 20 juillet 1971) doivent être renouvelées (gratuitement) et seront accordées pour une nouvelle période de 30 ans à partir de la date de renouvellement.

Passé le délai d'expiration, faute de prolongation de concession, la sépulture pourra désormais retourner à la disposition de la Commune pour être utilisée par d'autres titulaires.

Dès maintenant, il appartient donc aux familles qui sont titulaires d'une ancienne concession dans un cimetière de notre Commune, d'effectuer une demande de renouvellement (gratuite), adressée à Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Saint-Léger, rue du Château 19, à 6747 SAINT-LEGER.

Nous invitons donc les titulaires de concessions à perpétuité ou non à se faire connaître pour procéder au renouvellement gratuit prévu dans la nouvelle législation. Le renouvellement gratuit de concessions à perpétuité sera accordé uniquement sur base de pièces probantes (photos, plaque, acte à perpétuité…).

Pour de plus amples informations, Mme Danielle BOUVY et M. Julien BRANCALEONI, agents traitants du service de la population, se tiennent à votre disposition (tél. 063/23.92.94 - danielle.bouvy@publilink.be, julien.brancaleoni@publilink.be).

ENVIRONNEMENT



Fauchage tardif

Gestion raisonnée des talus et accotements routiers

La commune de Saint-Léger a installé sur certains bords de routes des panneaux portant l'inscription «Fauchage tardif – Zone refuge». Ils sont illustrés par un papillon, une fleur et un nid pour signaler qu'il y a de la vie sur les bords de routes.

En effet, de nombreuses espèces sauvages appartenant au patrimoine naturel de la Wallonie trouvent en ces lieux les conditions nécessaires à leur développement. Les exigences écologiques d'une espèce vis-à-vis du milieu sont variées, comme le sont les conditions de vie rencontrées sur les bords de routes (notamment en matière de sol, de climat et d'exposition au soleil). Aussi les bords de routes accueillent plus de 800 espèces végétales, ce qui représente environ 50% de la flore de la Wallonie. Parmi celles-ci, certaines jouissent d'un statut de protection.

Le fauchage tardif est pratiqué pour donner le temps aux plantes de fleurir et de fructifier, tandis que les animaux, dont beaucoup d'insectes et d'oiseaux, vont trouver dans la végétation leur nourriture et un abri.

Sur notre commune, les relevés botaniques réalisés montrent la présence d'au moins 140 espèces végétales. Les bords de routes de la commune sont donc des milieux naturels diversifiés et riches en espèces. Parmi les espèces les plus remarquables, citons l'origan, le thym serpolet, la knautie des champs, l'œillet couché, les campanules, la grande marguerite, des centaurées et encore beaucoup d'autres... Elles rendent les bords de routes de la commune plus fleuris du printemps à la fin de l'été.
Ces espèces appartiennent généralement à des associations végétales qui caractérisaient les prairies d'autrefois, alors largement répandues dans le paysage mais qui, en raison de l'urbanisation et de l'augmentation de la productivité au sein des terres agricoles, ont fortement régressé. Cette raréfaction confère aux bords de routes abritant les derniers témoins de ces végétations, une valeur conservatoire non négligeable.



Toutefois, les zones de fauchage tardif sont soigneusement sélectionnées, entre autres en tenant compte de la sécurité routière. Il est important de dégager la visibilité à l'intérieur des virages ou à l'approche des carrefours ainsi qu'aux accès aux propriétés riveraines. En dehors des chemins, une bande de sécurité est aussi régulièrement fauchée en bordure de la voirie proprement dite, y compris le long des bords de routes en fauchage tardif.

Le fauchage tardif se pratiquera après le 1er septembre, tandis que les fauchages de sécurité auront lieu chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Ainsi, grâce à une gestion raisonnée des talus et accotements routiers, les communes ont l'opportunité d'offrir aux plantes et aux animaux de nos régions, un espace refuge de plus de 4.500 ha en Région wallonne. Une belle opportunité pour la nature qui s'ajoute aux 9.000 ha de réserves naturelles ! Ce résultat est obtenu, en partie, grâce à notre commune qui applique le fauchage tardif sur 60 kilomètres de bords de routes, soit une surface d'environ 10 hectares.

Saint-Léger commune MAYA

Grande fierté pour notre commune qui est l'une des premières à avoir décroché le label « Commune MAYA » !



Concrètement, quelles actions vont être menées ?

Notre commune mène depuis quelques années des actions concrètes :
- Distribution d'arbres fruitiers (Transparente de St-Léger) aux nouveau-nés. Ce sont plus de 250 plants qui ont été distribués depuis 2006.
- Début 2011, c'est un verger didactique de plus de 30 arbres qui a été créé près de Wachet.
- La Fête du Miel est la plus belle vitrine d'information du citoyen.
- Un rucher-école a été implanté sur le territoire de notre commune.
- Le fauchage tardif est d'application sur notre commune.
- En collaboration avec le cercle Horticole, un maximum d'espace public sera embelli de plantes mellifères.
- Des prés fleuris vont être ensemencés à plusieurs endroits de notre commune.
- Notre commune est retenue prioritaire dans le cadre de la semaine de l'arbre et ce sont des arbres mellifères qui sont plantés ci et là sur le territoire de notre commune.
- …

Mais c'est à chacun de nous de contribuer davantage à la sauvegarde de notre biodiversité.

Comment ?
- En plantant un maximum de plantes mellifères dans son jardin.
- En favorisant la plantation d'arbres fruitiers.
- En créant des prés fleuris et en pratiquant la fauche tardive.
- En évitant les pesticides et autres produits.
- …

Nous sommes tous concernés et nous pouvons tous agir à notre niveau !

Infos et renseignements : http://environnement.wallonie.be/dnf/semarbre/Fichiers/vade_mecum_maya.pdf

Nos déchets verts n'ont pas leur place dans les rivières

Même s'ils sont biodégradables, ne déposez pas vos tontes de pelouse ni vos autres déchets verts au bord de l'eau !



*Taille de haies, d'arbres, feuilles mortes, restes de nourriture, déchets ménagers, tontes de pelouse… sont des déchets « verts », des déchets végétaux compostables ou biodégradables. Déposés dans le lit des rivières ou en berges, ceux-ci posent pourtant quelques **problèmes** !*

1. ils polluent la rivière ; En se décomposant dans l'eau, les déchets verts contribuent à la pollution organique et accentuent le phénomène d'eutrophisation (prolifération de la végétation provoquant un appauvrissement du milieu en oxygène). Ils engendrent également des odeurs nauséabondes et une prolifération d'animaux indésirables.
2. ils provoquent une baisse de biodiversité (prolifération d'orties, de liserons, de plantes invasives, colmatage du lit de la rivière…)
3. ils menacent la stabilité des berges et peuvent contribuer au développement de plantes « invasives » ; les tontes de pelouse provoquent une asphyxie des plantes indigènes et le pourrissement de leurs racines. Les berges ainsi mises à nu peuvent se déstabiliser au risque de s'effondrer (ce phénomène est accentué lors des « coups d'eau »).
4. A noter que les plantes invasives telles que la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya (cf. photo ci-contre), ont la faculté de se développer rapidement dans les milieux fragilisés au détriment de la flore locale.



5. ils peuvent entraver le bon écoulement des eaux (accumulation de végétaux volumineux formant des « mini-barrages »)

Que faire des déchets verts ? Les déchets verts peuvent être valorisés par compostage dans le jardin ou en les déposant dans un parc à containers.

Amendes… Il est interdit de rejeter des déchets dans les eaux de surface. Il est également interdit d'introduire des objets ou des matières pouvant entraver l'écoulement des eaux et de dégrader les berges. Ces actes sont passibles d'une sanction administrative. Il peut en coûter de 50 à 100.000 euros.

Plus d'infos ?
Cellule de coordination du CR Semois-Chiers (ASBL)
Rue de France, 6 à 6730 TINTIGNY
Tél. : 063/388.944, Fax : 063/389.045
Courriel : czintz@semois-chiers.be

Contrat de Rivière Semois-Chiers

La saison estivale au lac de Conchibois

Le feu d'artifice

Double plaisir des yeux

Malgré les caprices de la météo, le feu d'artifice tiré le 20 juillet fut une réussite. Si la pluie a contraint le bal populaire à se déplacer à l'intérieur du Complexe, l'eau du lac reflétant les magnifiques bouquets a doublé le plaisir des nombreux spectateurs.



Le Big Jump

Le 10 juillet à 15h, comme des milliers d'autres en Europe, une bonne trentaine de Léodégariens a plongé dans le lac pour revendiquer le droit à des rivières et plans d'eau propres, vivants et accueillants, tout le monde n'ayant pas la chance de bénéficier d'une aire de baignade dont l'eau est aussi pure que celle du lac de Saint-Léger.







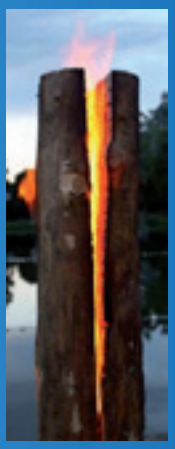
La Beach-Party



Dans un décor des îles avec une sono à la hauteur de l'évènement, tous ont apprécié l'ambiance conviviale de cette soirée du 5 août et souhaitent ardemment une « Beach Party 2 ».

Merci au personnel engagé au Complexe durant les vacances et à leurs amis qui ont contribué à la réussite de cette soirée tant attendue par la jeunesse de Saint-Léger.

Rappelons que cette organisation est un geste gratuit de ces jeunes désireux de voir réapparaitre des soirées de ce genre, ils ont assuré et ne manquent pas d'idées pour l'avenir !



Et aussi les balades à dos d'âne, le land art, l'initiation à la pêche, les marches du SI, les stages sportifs...

Merci à tous les bénévoles qui contribuent à la réussite de la saison estivale !



Jubilaires 2011



Noces de Diamant

Raymond LAMBERTY et Suzanne CLAUSSE se marient le 26.12.1951.
René LEJEUNE et Yvonne RONGVAUX se marient le 26.12.1951.
Jean-Pierre ETIENNE et Jeanne SOBLET se marient le 07.004.1951.

Noces d'Or

Alain DEPIESSE et Jacqueline DUJARDIN se marient le 01.05.1961.
Bruno PIERRE et Marianne JACQUEMIN se marient le 06.05.1961.
Dang Quang PHAM et Thi-Thien-Huong NGUYEN se marient le 21.08.1961.
Richard GODISCAL et Huguette STIERNON se marient le 07.10.1961.

Excursion des « aînés » au Grand-Duché de Luxembourg









Agence Locale pour l'Emploi de Saint-Léger

Besoin de quelqu'un pour déneiger votre allée, votre trottoir… ?
Besoin de quelqu'un pour tondre, bêcher, entretenir votre jardin... ?

L'A.L.E. propose une série d'activités :

- Aux particuliers,
- Aux asbl,
- Aux pouvoirs locaux,
- Aux associations non commerciales,
- Aux horticulteur et agriculteurs.



Les activités autorisées en ALE sont :

- Aide au petit entretien du jardin,
- Aide à la surveillance ou à l'accompagnement d'enfants,
- Aide à la surveillance ou à l'accompagnement de personnes âgées,
- Aides au profit d'associations non-commerciales (asbl, écoles…),
- Aide au profit du secteur de l'agriculture et de l'horticulture.

Pour consulter la liste exhaustive des activités autorisées, veuillez prendre contact avec la responsable de l'Agence Locale pour l'Emploi.
Vanessa THIRY

Tarifs : 5,95 € / l'heure payable au moyen de chèque ALE + prise en charge des frais de déplacements : 2 € / jour de travail effectif.

Quelles sont les conditions pour travailler en ALE ?

Si vous avez moins de 45 ans :
- o Soit être chômeur complet indemnisé et bénéficier d'allocation de chômage depuis au moins 2 ans ;
- o Soit être chômeur complet indemnisé et avoir bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage au cours des 36 mois précédant votre inscription à l'ALE.

Si vous avez 45 ans ou plus :
- o Soit être chômeur complet indemnisé et bénéficier d'allocation de chômage depuis au moins 6 mois ;
- o Soit être chômeur complet indemnisé et avoir bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage au cours des 36 mois précédant votre inscription à l'ALE.

Vous n'êtes pas chômeur complet indemnisé ?

Vous pouvez aussi travailler au sein d'une ALE, à condition d'être bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou de pouvoir prétendre à une aide financière du CPAS et d'être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé.

Quelle est la rémunération ?

Vous êtes rémunéré au moyen d'un chèque ALE d'une valeur net de 4,10 € par heure de travail effectuée, **en plus de votre chômage et sans incidence auprès des impôts**.
De plus, les frais de déplacement sont pris en charge à concurrence de 2 € / jour de travail effectif.

Contact :
Agent ALE : Vanessa THIRY - 063/58.99.25 - aleslg@publilink.be

Baby-Service

Accueillir des enfants à votre domicile! Vous y pensez?

Vous recherchez une activité professionnelle épanouissante, et rémunérée vous donnant droit à un statut social ? Venez nous rejoindre au sein d'une équipe dynamique d'accueillantes d'enfants. Le BABY-SERVICE recrute des accueillantes d'enfants dans votre commune.

Cette activité diversifiée vous permettra de travailler à votre domicile, en assurant l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, durant les heures de travail des parents.
Le Service vous propose :

- Une formation initiale donnant accès à l'activité
- Une formation continuée, durant la période d'activité, offrant la possibilité de relations avec des collègues de travail
- Un encadrement social et administratif
- Un prêt de matériel de puériculture
- Une assurance couvrant votre activité.

Vous êtes intéressée par la proposition ? Vous souhaitez de plus amples informations, sans engagement de votre part ?



Contactez- nous :
BABY-SERVICE
Service d'accueillantes conventionnées
Rue des Déportés, 41 – 6700 ARLON
063/21.81.65. ou 063/21.94.46.

Accueil des nouveaux arrivants



Comme chaque année, les nouveaux résidents de notre commune ont été invités à l'Administration communale afin de prendre connaissance de toutes les richesses de leur nouvelle cité !



Une découverte en profondeur de notre commune avant de boire le verre de bienvenue dans les locaux de la Bibliothèque.

VIE CULTURELLE



Jardin didactique « le P'tit Loucèt »

Histoire d'une mise au vert !



Cicéron n'a-t-il pas dit : « si vous possédez une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu'il vous faut. » ?

La bibliothèque « A livre ouvert » a pris cette citation au pied de la lettre et a mis en place entre mars et juillet 2011 une série de 12 cours théoriques et 6 ateliers pratiques pour apprendre l'art du potager en carrés et les méthodes de culture biologique.

Ces cours, suivis à chaque fois par 25 personnes en moyenne, ont permis aux néophytes de retrouver le chemin de la terre et de réapprendre les gestes oubliés de nos parents et grands-parents. Quant aux jardiniers confirmés, ils ont pu partager leur expérience avec les autres et apprendre des méthodes alternatives pour cultiver la terre dans une perspective de développement durable.

La théorie, c'est bien mais la pratique, c'est mieux !

Et parce que démarrer un potager chez soi n'est jamais chose facile, la bibliothèque a proposé aux participants de jardiner en commun dans un terrain proche de la bibliothèque mis à disposition par la commune.

Dès lors, la plupart des participants aux cours se sont investis dans la réhabilitation de ce jardin laissé en friche pendant près de 50 ans pour en faire un jardin partagé d'apprentissage et un lieu agréable à fréquenter.
C'est ainsi qu'est né « ***Le P'tit Loucèt*** » (la petite bêche en patois gaumais), lieu de rencontres et d'échanges ouvert à tous. Si vous vous promenez derrière la cour du Château, sur le chemin de la Cense, n'hésitez pas à entrer. Vous découvrirez 13 bacs de culture en carrés pour jardiner autrement, de manière ludique, sans mal de dos et sans beaucoup d'entretien.





Mille mercis !

La création du P'tit Loucèt en aussi peu de temps est le fruit d'un travail collectif intense.

Soulignons tout d'abord le soutien de la commune par la mise à disposition du terrain, la disponibilité de son chef des travaux, le transport des matériaux nécessaires à l'aménagement des lieux et le travail des étudiants pendant l'été.

Merci aux « élèves jardiniers » que l'état initial des lieux n'a pas rebuté et qui ont joué le jeu de l'apprentissage, du partage. Ils ont aussi consacré de nombreuses heures à l'aménagement du jardin.

Merci aux Iris de Châtillon pour la réalisation des bacs de jardinage.

Merci également aux voisins du P'tit Loucèt et aux promeneurs pour leurs encouragements et leurs commentaires positifs.

Un merci tout particulier à Dany LALLEMAND qui fut lors de cette saison notre chef de chantier. Il a aussi travaillé sans relâche et bénévolement pour faire de ce lieu un endroit magnifique où il fait bon jardiner, discuter, partager. Il a mis tout son art et tout son cœur pour remonter entièrement les différents murs en pierre sèche pendant les mois de juillet et août.



Une récolte inattendue !





Les efforts de toutes les personnes impliquées dans ce projet ont séduit les organisateurs des Godefroid (www.lesgodefroid.be) : notre projet fait partie des trois nominés dans la catégorie Développement durable. Nous en reparlerons…

Une nouvelle saison de jardinage au programme.

Une nouvelle série de cours théoriques et d'ateliers pratiques est d'ores et déjà prévue à partir de février 2012. Comme cette année, ces cours ont pour objectif de donner à tout un chacun les moyens de recréer dans son jardin un potager en carrés, cette technique étant particulièrement adaptée à notre rythme de vie trépidant.

Création d'un jardin communautaire

Vous avez envie de cultiver votre potager mais vous n'avez pas de terrain ou bien vous n'avez pas envie de jardiner seul. Nous mettons gratuitement à votre disposition une parcelle de terre. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Pour en savoir plus

Sur notre projet :
http://biblio_slg-animation.eklablog.com/
Ou de vive voix à la bibliothèque Rue du Château, 19 – 2e étage.
Tél. : 063 58 99 24
Mail : biblislg@publilink.be

Sur le jardinage :
Jardinage biologique, potagers en carrés, associations de légumes, lutte biologique contre les ravageurs, …
Notre bibliothèque regorge de livres de qualité sur les méthodes de jardinage biologique. N'hésitez pas à les consulter ou à les emprunter.

Ce projet a été initié par la commune de Saint-Léger, organisé par la bibliothèque « A livre ouvert » et entièrement financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement dans le cadre du projet « Générations rurales ».



Les balades du Syndicat d'Initiative

Gros succès pour les balades organisées par le SI de Saint-Léger en Gaume.





Chaque jeudi, plus de 100 promeneurs se sont réunis pour découvrir les nombreuses curiosités naturelles et patrimoniales de nos trois villages et écouter avec intérêt les explications de Léon HISSETTE. La dernière promenade emmenée par Jean-Claude MACCATORY au camp miliaire de Lagland a réuni plus de 200 personnes venues apprécier un endroit inaccessible en temps normal au public. Un feu de camp convivial a clôturé cette dernière balade.


l'entrée
des artistes
Saint-
Fête d
25 Sept
Merci à tous pour


Léger
u Miel
tembre
BEE CLUB
LA MAISON DES ABEILLES
ISACHR
Bzz
Miel
votre participation

La Médiathèque s'arrête sur notre commune

la médiathèque
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

La Médiathèque, tout le monde s'y retrouve…

- **Les familles :** du film à regarder en famille et qui plaira à vraiment tout le monde au conte à écouter-lire avant de faire dodo, en passant par les albums pour découvrir les musiques et les jeux pour les plus grands.
- **Les cinéphiles :** plus de 20 000 films sur DVD et/ou Blu-ray pour voyager à travers toutes les périodes et sur tous les continents : Brillante Mendoza, Wong Kar Wai, Christopher Nolan, Georges Mélies, Buster Keaton, Theo Angelopoulos, Fritz Lang…
- **Les joueurs :** plus de 4 000 jeux sur PC et sur consoles PS2, PS3, PSP, Nintendo DS, Wii, Xbox360… à tester à son rythme (de un jour à quatre semaines).
- Les avides de découvertes, touche-à-tout frénétiques : dans toutes les médiathèques, des pistes, des conseils, des suggestions, des initiations pour élargir ses horizons à l'infini.
- **Les néophytes :** les médiathécaires sont de véritables guides pour vos premiers pas dans de nouveaux univers musicaux ou audiovisuels, des essentiels aux incontournables du moment, le cheminement d'un genre, d'un artiste est retracé avec vous.
- **Les amateurs éclairés :** discuter, échanger, faire et entendre de nouvelles propositions, la Médiathèque est le lieu de partage des belles découvertes, que ce soit avec les médiathécaires ou les passionnés qui la fréquentent régulièrement.
- **Les enseignants, leurs élèves :** une véritable mine d'or pour ceux qui cherchent des informations sur une matière, un sujet grâce notamment aux 5 000 films documentaires et aux 4 000 CD didactiques ou de littérature. Grâce aussi aux précieux conseils fournis, entre autres, par le service éducatif.

Et avec le **Curioso**, la découverte se fait à la carte : l'abonnement coûte 20 euros et permet d'emprunter entre 20 et 40 CD, DVD, jeux, et ce, à votre guise, puisque vous pouvez revenir et en emmener d'autres comme vous le voulez sur une période de quatre semaines.

Votre discobus stationne à SAINT-LEGER
Rue de Virton (Hall omnisports)
ou, si occupée : rue du Vieux Moulin
chaque vendredi de 13h30 à 14h30



L'inscription est fixée à 5 € pour les moins de 24 ans et à 10 € pour les autres. Elle est valable à vie dans la centaine de points de prêt du réseau. Les tarifs du prêt sont généralement hebdomadaires. Les enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs peuvent bénéficier de conditions particulières.

Renseignez-vous à la Direction du réseau de prêt :
Tél : 081 30 76 67
E-mail : direction.reseau@lamediatheque.be
www.lamediatheque.be

Un service soutenu par votre Administration Communale,
la Communauté française Wallonie-Bruxelles et la Loterie Nationale.

Loterie Nationale
créateur de chances

Les cours de musique sur notre commune

La Fanfare communale

L'Institut de musique de la Fanfare Communale fonctionne depuis 18 ans. Il propose les cours d'initiation à la musique pour les enfants à partir de 5 ans, des cours de solfège pour enfants et adultes et des cours d'instruments (les instruments sont mis à disposition par la Fanfare Communale dans la limite de ses possibilités).

Le samedi 28 mai 2011, élèves, parents, responsables des cours et ami(e)s musicien(ne)s se sont retrouvés au local de la Fanfare Communale pour la traditionnelle audition des jeunes suivie d'un repas à la bonne franquette. Cette audition avait pour but de montrer aux parents le travail fourni tout au long de l'année par tous les élèves et leur faculté à jouer seul en public, ce qui n'est pas toujours si facile...



Les inscriptions pour l'année académique 2011-2012 se feront au local de la Fanfare Communale le vendredi 2 et le samedi 3 septembre 2011. Des renseignements peuvent déjà être pris en téléphonant aux différents responsables de l'Institut de Musique :
- Myriam LOUTSCH : 0498 / 83 53 57
- Patricia PONCELET : 0474 / 754727
- Michel RONGVAUX, Président : 063/ 23.91.82 & 0494 / 596 409

Les premiers cours se donneront le samedi 10 septembre 2011.

Il est toujours possible de s'inscrire jusque fin septembre.

Locaux : La Fanfare Communale de Saint-Léger en Gaume ASBL, rue G. Kurth, 16, 6747 Saint-Léger
IBAN : BE84 0000 9378 5559 - BIC : BPOBEB1

L'Harmonie Royale Sainte-Cécile

L'Harmonie Royale Sainte-Cécile organise des cours d'instruments de musique, individuels et gratuits, dispensés par des professeurs diplômés.
Ils s'adressent à toute personne ayant suivi un minimum d'un an de cours de solfège.

Pour information, des cours de solfège seraient organisés par l'Académie de Musique d'Arlon, section de Saint-Léger, avec le soutien de l'Administration Communale, pour autant que le nombre de participants, enfants ou adultes, soit suffisant.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :
- Anne REMIENCE - 0472/827.760
- Guy KELSEN, Président

Les Diapasons

Inscriptions 2011/2012 : samedi 3 septembre de 9 à 10 heures à l'école primaire de Meix-Le-Tige.

Reprises des cours le Samedi 10 Septembre.

Personnes de contact :
- Anthony COLLARD : 063/235184
- Michel GUIOT : 063/445921
- Kevin BILOCQ : 0497/942719
- Paul PONCELET, Président

Une léodégarienne met l'escrime à l'honneur



À Leuven, ce samedi 22 mai 2011, le championnat de Belgique juniors aux trois armes regroupait une vingtaine d'équipes venues de tout le pays. En juniors épée filles, c'est le CLUB GAUMAIS de ETHE VIRTON qui devenait champion de Belgique par équipe, devant le Cercle européen d'Escrime de Bruxelles et le club de Dinant.
L'équipe 'Ethe, entraînée par le Maître d'armes Franz MARX et coachée par l'animateur de salle Jean BREES, était composée de Caroline JACQUEMAIN de Saint léger , Charlotte OCHRIMOWICZ de Saint Mard , Chloé PIERRE de Ethe et Kiran SIMINALE de Robelmont, cette phalange remportait la finale par un score sans appel de 45 touches à 38

Réception des sportifs

Nous avons la chance de compter dans notre entité un grand nombre de clubs sportifs, dont certains existent depuis très longtemps.

Le Tennis de Table de Châtillon vient de terminer sa 33e saison. Sur 5 équipes en compétition (4 messieurs et 1 dames), 2 d'entre elles terminent championnes dans leurs divisions respectives. Une se classe 2e et une autre termine 3e. Félicitations à l'équipe A, championne en division III et à l'équipe D, championne en division V.

Félicitations également à l'Etoile Sportive de Châtillon vient de remporter son premier titre de champion sous la responsabilité de leurs entraîneurs, Michel KLEIN et Dominique DONNEAUX.

Félicitations enfin à l'Union Royale Saint-Louis pour avoir remporté le championnat de 2e provinciale 2010-2011 et accéder ainsi à la 1ère provinciale.



Je cours pour ma forme

Le 26 juin dernier, une quarantaine de personnes âgées de 15 à 58 ans réussissaient le test de fin de cycle du programme «JE COURS POUR MA FORME» La remise d'un diplôme et d'un t-shirt par le bourgmestre futs suivi d'un barbecue pour ainsi fêter l'évènement !

Ce programme s'adressant à toute personne sportive ou non désireuse d'améliorer sa forme avait débuté 12 semaines plus tôt à l'initiative de Monique JACOB, Échevine des sports.



Tous les participants ont atteint le but fixé : courir 5 kilomètres .Ce qui représente un réel défi si on sait que le premier entraînement prévoie 6 minutes de course lente entrecoupée de marches. Deux séances hebdomadaires étaient organisées, encadrées par 4 moniteurs léodégariens ayant suivi une formation spécifique auprès de l'ASBL « Sport et Santé », la conceptrice du programme. Merci à Jacqueline GLOUDEN, Jean-Marie ANSION, Élisabeth et Alain RAUL pour leurs conseils et leurs encouragements.

Ce premier cycle s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur, et ce qui ne gâche rien, sous un ciel clément. Les plus mordus se retrouvent d'ailleurs le mercredi à 20H00 au complexe sportif de Saint-Léger pour courir ensemble et entretenir une bonne forme retrouvée dont ils apprécient chaque jour les bienfaits.

Le pari est maintenant lancé : on se retrouve prochainement pour le deuxième palier de ce programme : 5 à 10 kilomètres.





Encore bravo à tous !

Aïkido à saint-Léger

Le club d'Aïkido Tenshinkan a ouvert ses portes à Saint-Léger le 25 mars 2011.

Nous avons reçu l'Échevin des sports, Mme Monique JACOB, le 8 avril lors de l'entraînement, pour officialiser cette ouverture. Nous la remercions de sa présence, de sa disponibilité et de l'intérêt qu'elle nous porte.



Depuis l'ouverture, le club s'est développé et compte près d'une vingtaine de membres à ce jour.

Nous avons évalué les connaissances acquises des enfants ce 17 juin 2011 et attribué les grades et diplômes. Voici les pratiquants lauréats et leurs grades.



6e kyu 2 barrettes jaunes (ceinture blanche, 2 barrettes jaunes)



5e kyu (ceinture jaune)

L'Aïkido s'adresse aux enfants, adolescents, adultes et seniors et leur permet de découvrir une manière de vivre différente.

Vous êtes intéressé, venez nous rencontrer :
0470/57.40.28 après 16h – 063/24.28.24 de 7h à 15h du lundi au vendredi - aikido.tenshin.dojo@orange.fr
http://aikido-tenshinkan.com

Reprise des cours le Vendredi 02 septembre.

Entraînements les mardis et vendredis : enfants de 18h à19h30 et adultes de 19h30 à 21 au Complexe sportif de Saint Léger, Lac de Conchibois, petite salle de sports.

VIE TOURISTIQUE

Inauguration du parcours de la sidérurgie

Le 22 mai dernier a eu lieu l'inauguration du parcours de la sidérurgie, parcours de 5 km au départ de Varodem et de l'église de Châtillon. Ce parcours permet la découverte, à l'aide de 5 panneaux didactiques, de notre passé sidérurgique.

A découvrir sans modération !!!



La brochure accompagnant ce parcours est disponible au Syndicat d'Initiative, lac de Conchibois à Saint-Léger

La qualité des eaux du lac de Conchibois

La saison estivale a débuté dans le chaos.

Lors de la conférence de presse annonçant l'obtention du label « Pavillon Bleu », les résultats catastrophiques de l'analyse des eaux du lac faisaient craindre le pire.

Beaucoup de nos concitoyens se sont inquiétés de la qualité de l'eau, depuis toujours excellente.

Depuis lors, tout est rentré dans l'ordre. Les analyses, effectuées chaque semaine par les services de la Wallonie, le prouvent : l'eau est en général qualifiée d'excellente au regard des critères wallons et satisfait également aux exigences plus drastiques du Pavillon Bleu.



Remise des CEB

Fin juin, les élèves des différentes écoles de notre commune se sont vu remettre leur CEB ainsi qu'un Chèque Lire offert par l'Administration communale.

Nous leur souhaitons plein de succès dans leurs futures études !

Écoles communales :
Sarah DI CEGLIO, Aline ROYER, Corentin ANSAY, Jérémy ANSAY, Bastien DEBY, Estelle LEBLEU, Léa MICHEL, Steven PECHEUR, Sarah PIRET, Maxime THIRY, Alisson BAUER, Aurélien BIZON, Alanys COLLARD, Gaëtan DE FIGUEIREDO, Léo GUEBELS, Christophe KEMP, Aurore SCHOUVEILLER



École Libre
Margot DEROLEZ, Mathilda TREIGNER, Alicia DEPIERREUX, Manon GOBERT, Camille LOOSVELDT, Margaux PIRARD, Pauline DEPIENNE, Joséphine GOEDERT, Clément MAGOTTEAUX, Maxence JUNGERS, Gurvan COLLOT, Mathieu SOSSON, Nathan CAMUS, Loïc GEORGES



Une seconde vie pour le préfabriqué de Meix.

Le module préfabriqué de Meix-le-Tige, âgé de plus de 12 ans, a retrouvé une nouvelle jeunesse dans la cour de l'école communale de Saint-Léger. Il permettra d'accueillir les cours de psychomotricité, permettant ainsi de désengorger le réfectoire.



La cour est également aménagée de modules de jeux financés par le comité de parents.



Travail des étudiants

Merci à tous les jeunes qui s'investissent dans l'embellissement de notre commune, l'accueil touristique, l'entretien de notre patrimoine naturel et l'animation des jeunes et des moins jeunes.

Cette année encore, les jobistes étudiants ont effectué un travail efficace sous la houlette du Chef des travaux, Didier DEPIENNE, et des ouvriers communaux. En voici quelques exemples :

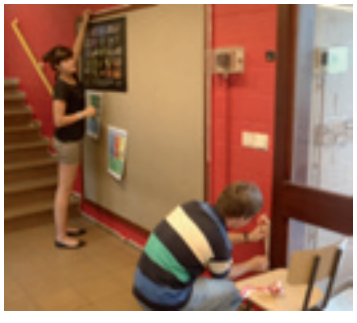














Plaine d'été - du 25 juillet au 19 août

Durant les semaines de plaine proposées par la commune le temps quelque peu maussade n'a aucunement déteint sur l'ambiance et l'humeur tant des enfants que des animateurs !

Ce n'est pas moins de 135 inscriptions comptabilisées pour les 3 semaines des « grands » et 28 pour les 2 semaines des « petits » (le maximum pour ces deux semaines étant de 16 par semaine).

Un beau travail d'équipe entre coordinateur et animateurs a permis aux p'tits loups de se défouler et passer de très bons moments. Merci à cette équipe.
Tous ont veillé à la qualité la diversité et la sécurité des activités proposées.

Responsable de la Plaine d'été communale, je tiens à remercier vivement les personnes qui ont accepté gracieusement de faire partie notre planning d'activité : M. LAHAYE pour l'initiation à l'aïkido; la cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL pour l'animation de l'activité pêche et observation en rivière; les trois bénévoles de la journée excursion (Mélanie PIERRE, Cynthia TOUSSAINT, Claire MUNAUT), cela a permis un encadrement renforcé lors des activités proposées par la SDA de la province de Luxembourg à savoir : visite, activités diverses et chasse au trésor au château de Bouillon; Mme BORCEUX et famille qui nous ont prêté leurs ânes et shetlands : entre balade sur leur dos, brossage et explications, tout était fantastique.
Ajoutons la collaboration avec la bibliothèque et ses responsables pour la réalisation par les « petits » et « grands » de décorations pour le jardin pédagogique.

Plutôt que de longs discours, voici en photos l'atmosphère qui a régné durant ces quelques jours.

Toutes les photos sont sur le site de l'Accueil Temps Libre :
https://sites.google.com/site/atlsaintleger

Pascale BOSQUEE,
Échevine de la petite enfance

















Inauguration de la nouvelle extension de l'école de Meix-le-Tige











Horaires de passage de la Joujoumobile



La Joujoumobile vous propose :
o des jeux créatifs,
o des jeux psychomoteurs,
o des jeux d'aptitude,
o des jeux d'action,
o des jeux de coopération,
o des jeux anciens,...



Renseignements complémentaires auprès de M. Philippe LEMPEREUR, au 0498/21.07.27

Voici les prochains horaires de passage de la Joujoumobile au sein de notre commune.

o Le samedi 10 septembre : Châtillon de 13h30 à 15h30 à l'école primaire
o Le mercredi 21 septembre : Saint-Léger intergénérationnel de 13h30 à 15h30 à l'accueil extra-scolaire
o Le dimanche 25 Septembre : Saint-Léger Fête du Miel de 14h à 16h au Complexe
o Le vendredi 30 septembre : Meix-Le-Tige de 15h45 à 17h45 à l'école primaire
o Le mercredi 19 octobre : Châtillon de 13h30 à 15h30 à l'école
o Le mercredi 19 octobre : Meix-Le-Tige de 16h à 18h à l'école primaire
o Le samedi 22 octobre : Saint-Léger de 9h30 à 11h30 au complexe.

AVIS aux associations !

La JOUJOUMOBILE, c'est aussi une belle remorque mis à votre disposition à un tarif très avantageux. Elle est remplie de jeux divers. Possibilité de la louer pour 50 € avec une caution de 50 €.
Pour plus d'info, prendre contact avec les éducatrices de la Joujoumobile via le site internet (Joujoumobile.be) ou par téléphone: 063/45 71 27.

NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

11.05.2011 : ANTOINE Iris, fille de Fabian et de MAESEN Christelle
26.05.2011 : HENRARD Robin, fils de Kim et de LAMOUREUX Cindy
20.06.2011 : DUDAYEV Abuhan, fils de Magomed et de TUPILAGOVA Élima
21.06.2011 : LOISEAU Amélia, fille de Jimmy et de REMACLE Liliane
05.07.2011 : KLAEDTKE Anton, fils de Patrick et de SOGO Clariss
22.07.2011 : KLEKER Héléna, fille de Jérémy et de MULLER Catherine
26.07.2011 : CINCINNATUS ERWAN, fils de Rodrigue et de BAUER Sandrine
01.08.2011 : SARGSYAN Ellen, fille de Vahagn et de GHAZARYAN Lilit
01.08.2011 : THIRY Lenny, fils de Yannick et de ROYER Stéphanie
04.08.2011 : CLAUDOT Alix, fils de Bastien et de LAURENT Audrey
05.08.2011 : MOERENHOUT Noa-Lyse, fille de Didier et de HEINEN Amélie

Mariages

07.05.2011 : GEORGES Yohan et THEISEN Christel
23.06.2011 : MONHONVAL Jérémie et CORNET Mélanie
09.07.2011 : CHARNEUX Philippe et THIERRY Élise
09.07.2011 : SCHEYEN Pierre et GUILLAUME Annie

Décès

18.05.2011 : Madame CHLEIDE Marie Thérèse, veuve de Monsieur BOUVY André
08.06.2011 : Monsieur SKA André, époux de Madame REISCH Roberte
08.07.2011 : Monsieur DESCAMPS Marcel, veuf de Madame CLEMENT Yvonne
10.07.2011 : Monsieur DABE Daniel
08.07.2011 : Monsieur DESCAMPS Marcel
30.07.2011 : Monsieur THIRY Albert.

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Septembre 2011

10/09/2011
Joujoumobile de 13h30 à 15h30 à Châtillon.
La Joujoumobile est remplie de jeux divers.
Possibilité de la louer pour 50 € avec une caution de 50 €.
Renseignements :
www.joujoumobile.be – Tél. : 063/45 71 27.

18/09/2011
« L'Allure Libre Jean-Claude FELLER ».
École communale, rue de Conchibois.
10h00.
6 et 11 km. ¾ chemins forestiers.
1 boucle.
A 10h10, 1 km pour enfants 7-12 ans (Challenge Jeunes - 22).
Douches au Complexe sportif (proche).
Responsable :
Alain RONGVAUX,
rue de Conchibois, 13
6747 Saint-Léger
0475/211.854
alain.rongvaux@skynet.be.

25/09/2011
« FAITES » DU MIEL
Cinquième édition de la Fête du Miel.
Dès 09h00 au Lac de Conchibois.
Rens. : Philippe LEMPEREUR – 0498/21.07.27

25/09/2011
Joujoumobile à la fête du Miel à Saint-Léger.
La Joujoumobile est remplie de jeux divers.
Possibilité de la louer pour 50 € avec une caution de 50 €.
Renseignements :
www.joujoumobile.be
Tél. : 063/45 71 27.

Octobre 2011

16/10/2011
Dîner Touffaye au cercle Saint-Louis.
Renseignements :
Henriette PECHON : 063/23.91.34.

Du 21/10/2011 au 24/10/2011
Kermesse à Meix-le-Tige.

22 et 23/10/2011
WE moules
Football Meix-le-Tige
Renseignements : Pascal Gilles
063/21.87.44

23/10/2011
27e Bourse aux Jouets le dimanche 23 octobre de 13h30 à 16h30 au Cercle St-Louis, rue du Château à St-Léger.
Dépôt (jouets et matériel de petite enfance propres et en bon état) le samedi 22.10.2011 de 10h à 12h et de 14h à 19h.
P.A.F. : 2,5 € par (max. 3 listes de liste de 25 articles) + 10 % de la vente au profit d'une association sociale.
Reprise des invendus le dimanche 23.10.2011 de 17h30 à 18h.
Organisation : Vie Féminine
Renseignements :
063/23.96.05 – 0479/684.998.

29/10/11
Concours de whist
Football Meix-le-Tige
Renseignements : Pascal Gilles
063/21.87.44

Novembre 2011

19/11/2011
Fête de la Sainte-Cécile, participation de l'Harmonie à la messe de 18h et repas dansant au Cercle Saint-Louis.
Renseignements : Henriette PECHON : 063/23.91.34

26/11/2011
Souper de Saint-Nicolas
Football Meix-le-Tige
Renseignements : Pascal Gilles
063/21.87.44

Du 26/11/2011 au 27/11/2011
Repas des Musiciens de la fanfare Communale de Saint-Léger.
Renseignements : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09

Décembre 2011

11/12/2011
Dimanche midi, repas « choucroute » ou « poulet archiduc frittes ».
Organisation de l'Institut de Musique de la Fanfare Communale.
Renseignements : Patricia PONCELET
063/42.23.12 - 0474/754.727

Vous souhaitez annoncer vos manifestations dans cet agenda et sur le site de la Commune ?

Envoyez-nous un e-mail à l'adresse commune.saint-leger@publilink.be en mentionnant « Agenda Infocommune »



30

www.macuisine-creation.com

Des cuisines bien faites !

Ma Cuisine S.P.R.L. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LÉGER
Tél.: 063/24 00 34 - Fax: 063/24 00 35

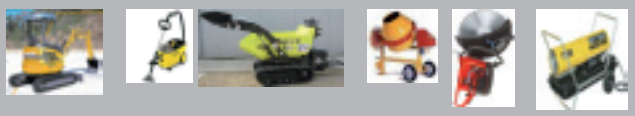
Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30 mardi - jeudi - vendredi de 10h00 à 18h30
samedi de 10h00 à 17h00

ALN

LOCATION-VENTE



Location de machines et outillages
pour particulier et professionnel



Vente de REMORQUES



Weynar Sans Ifor Williams

Hamawé 1 à ETHE 063 388 011

aln@live.be ouvert le samedi toute la journée de 8 à 18h

Hamawé est situé entre Ethe et Saint-Léger www.alnlocation.be

Poncelet Assurances

Assurances - Prêts - Financements
Agréé C.B.F.A. : 013980 A
N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger
Tél. : 063/23 93 44
Web : http://013980.brokerweb.be
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

Rue du 5 septembre 30 - 6747 Saint-Léger

ROLAND DROPSY

Tél.: 063 45 73 00 • Fax: 063 41 26 72
traiteur-dropsy.be
traiteur.dropsy@proximedia.be

BOUCHERIE • CHARCUTERIE • TRAITEUR

SPRL GARAGE DU CENTRE

14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix

CITROËN

OPTIQUE GOFFINET

Grand'Place, 6
6747 SAINT-LEGER
Tél. 063/23 92 21

Du lundi au vendredi 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h - Egalement sur RDV

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be